

Séance du 3 février 2009

Le trois février deux mil neuf à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie JOVILLARD, Maire.

Étaient présents : Madame JOVILLARD, Messieurs VIEUX, PLASSE, MORIN, BERTY, Mesdames CATALA, AIRAULT, Monsieur DELESTRA, Mesdames SIMPSON, DUPORT, Monsieur Sylvain GROS.

I. POINT SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DU MOIS ÉCOULÉ

CIMETIERE : Jérôme PLASSE a demandé deux devis pour la réparation du portail du cimetière aux entreprises LAVIEILLE et TRIBOULET.

VOIRIE : les fossés ont été nettoyés. Michel VIEUX a rencontré Jean-Luc DELORME, réclame un passage piéton. Celui-ci doit faire la demande auprès du département du Rhône. Michel VIEUX a rajouté une barrière vers Monsieur CANCALON.

BRIGADES VERTES : depuis le 2 février 2009, sept personnes nettoient les fossés vers Monsieur CHALUS et à CHAMPBLANC. Elles termineront le 5 février 2009 par la voie descendant de Billy.

SYDER : réunion de coordination avec Alain BERTY et Sylvie JOVILLARD pour faire le point sur les différents dossiers de la commune dont la poursuite de l'enfouissement du réseau au bourg de LEGNY. Le budget pour l'entretien communal s'élève à 4100 € Il y a 152 points lumineux sur LEGNY.

SAVA : Marlène AIRAULT et Jean-Claude DELESTRA ont assisté à la dernière réunion de chantier. Se demandent l'intérêt de la présence de la commune. Jean-Claude DELESTRA souligne que certains points de raccordement n'auraient pas été opérés notamment celui à l'entrée du Bourg se raccordant au collecteur du passant dans le chemin communal.

SOCIAL : Véronique CATALA explique que Cap emploi = point d'écoute pour les personnes qui sont à la recherche d'emplois, de mise en contact avec des entreprises. Avec la délocalisation 8 fois/an des permanences emplois.

DEVELOPPEMENT DURABLE : Sylvain GROS a assisté à une réunion **d'information sur le label « Notre Village Terre d'Avenir »** qui propose des outils concrets de mise en œuvre du Développement Durable dans les villages de moins de 3 500 habitants. Réunion portée sur l'explication de l'Agenda 21. Madame le Maire rappelle aujourd'hui que certaines subventions publiques sont fléchées sur une dimension de développement durable et qu'il serait bien d'être associé à un groupe d'élus pour partager les expériences, bénéficier d'un système de veille. Après les coûts d'adhésion détaillés par Sylvain GROS, Madame le Maire demande au Conseil de réfléchir et de consulter le site internet dédié à cette association pour décider en mars prochain de la décision budgétaire d'adhérer ou non.

COMMUNICATION : Marlène AIRAULT nous informe de la réflexion conduite par le commission communication : devis pour l'élaboration du livret d'accueil pour 350 exemplaires ou 5000 ex (quantité peut-être plus porteuse pour des publicités). Le bulletin N° 4 devrait paraître en mars. Une réflexion est entamée sur la refonte du site de LEGNY.

ENFANCE : Cécile SIMPSON et Véronique CATALA nous informent du dernier conseil d'administration de la RIBAMBELLE. Le personnel va être formé aux premiers secours. Changement de convention collective suite à séparation d'avec l'ADMR. Satisfaction concernant le taux d'occupation sur les 2 structures. 2 évènements organisés dont une kermesse le 28 juin 2009.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Olivier MORIN rend compte du dernier conseil communautaire : présentation d'un RAMI communautaire, le vote d'une taxe additionnelle départementale sur la taxe de séjour. Et la demande d'une subvention auprès du conseil général pour la réalisation du parking aux Ponts-Tarrets. Ainsi que la vente prochaine de broyeurs individuels.

OFFICE DU TOURISME : conseil d'administration pour approuver le budget. Suppression d'un poste. Mise à jour des locations de salles.

PROJETS : Madame le Maire informe le conseil des premières réponses concernant les demandes de subvention : obtention d'une dotation parlementaire pour l'école de Madame la Sénatrice M.Dini : à hauteur de de 30.000 € pour l'extension (geste plus important que le minima demandé de 20.000 euros).

DROIT DE PREEMPTION : Madame le Maire informe le conseil d'une remarque et information formulée par la Sous-préfecture concernant la possibilité d'adopter un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial. Madame le Maire propose de retenir ce droit pour la zone des Ponts-Tarrets toujours dans le souci de maîtriser la pression foncière, immobilière et commerciale liée à ce secteur. Madame le Maire informe le conseil que la décision du conseil est simplement une délibération pour avis dont l'approbation est soumise à l'accord de la Chambre de Commerces et d'Industries et de la Chambre des Métiers.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil avec le souhait d'étendre la zone concernée au Pont Nizy.

Prochain conseil le 10 mars 2009 à 19H30.